

Règlement numéro 319: Citation de monuments historiques

ATTENDU QUE la corporation municipale du village de St-Ephrem-De-Tring, comté de Beauce, est une corporation municipale dûment incorporée et régie par le Code Municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU QUE le conseil de la corporation municipale possède en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c-B-4 et plus particulièrement en vertu de l'article 70 et suivants de la section 111 du chapitre IV de ladite Loi, le pouvoir de procéder à la citation de monuments historiques sur son territoire, où se trouvent des biens culturels immobiliers, et dans lequel le paysage architectural représente un intérêt d'ordre esthétique ou historique;

ATTENDU QU'il y a lieu de conserver le caractère particulier des biens immobiliers ci-après décrits;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'éviter que lesdits bâtiments ne soient démolis;

ATTENDU rapport du Comité Consultatif en date du 10 avril 1991.

ATTENDU QU'avis de motion est donné par monsieur le conseiller Réjean Chartier, secondé par monsieur le conseiller René Poulin, qu'à une assemblée du conseil municipal, un règlement de citation de monuments historiques sera adopté.

Les monuments historiques concernés par ce règlement sont désignés comme suit:

- 1.- La partie concernée du lot 232 au cadastre de la paroisse de St-Ephrem, sur laquelle se trouve les monuments historiques suivants, savoir: l'église, sacristie, pour les motifs suivants: il s'agit de la première église construite en pierres sauf les vieilles paroisses au bord de la rivière Chaudière. Cet oeuvre de style néo-classique, signé David Ouellet, architecte de Québec, construite de 1880 à 1884, au moyen de pierres prises à Lambton, sur les terres au coin du rang IV et de la route 108, transportées en corvée (propriété de la Fabrique de St-Ephrem).
- 2.- Le presbytère construit sur la partie du lot 232 cadastre St-Ephrem, en 1880. Il s'agit d'un petit château du moyen-âge, doté d'une architecture magnifique (propriété de la fabrique de St-Ephrem).
- 3.- La sacristie de la première chapelle, construite en 1866, pour recevoir le premier curé, l'Abbé P.H. Beudet (propriété de la fabrique de St-Ephrem).
- 4.- Le monument du Sacré-Coeur situé sur le lot 237, cadastre St-Ephrem, construit en 1916, à l'occasion du 50ième anniversaire de fondation de la paroisse de St-Ephrem, et dont la piété populaire voulait par là demander la cessation de la

première guerre et que les citoyens de St-Ephrem soient épargnés. Aucune personne de St-Ephrem n'est heureusement décédée suite aux guerres mondiales (propriété de la fabrique de St-Ephrem).

- 5.- Le premier cimetière de St-Ephrem, de 1869 à 1882, à l'endroit où se situe le triangle représenté par le lot 232A, cadastre paroisse de St-Ephrem Beauce, face au magasin Lucien Bolduc. Une telle aire mérite bien d'être protégée par les pionniers qui y reposent leur dernier sommeil (propriété de la fabrique de St-Ephrem).
- 5.1. Le cimetière actuel situé sur le lot 232, cadastre actuel, érigé en 1882. Motif: Un magnifique calvaire y est érigé. De plus, le cimetière recèle de nombreux monuments funéraires d'un attrait historique incomparable, et après divers agrandissements, est toujours disponible à recevoir les défunts de la paroisse de St-Ephrem (propriété de la fabrique de St-Ephrem).
- 6.- Maison dame Adrienne Lemieux, située sur le lot 233-E, cadastre St-Ephrem, non loin de l'église, magnifique immeuble à colonnade. Motif: cet édifice fut construit par mademoiselle Alvine Duval, handicapée (sourde-muette) qui était une modiste, couturière et fabriquant de chapeaux. Elle avait eu l'occasion de se rendre en France et avait été impressionnée par de tels édifices à Paris. Elle avait conçu l'immense défi d'en édifier un à St-Ephrem. La démolition de ce magnifique édifice créerait un vide irremplaçable (propriété de dame Adrienne Lemieux).

Le présent règlement de citation des édifices ci-dessus mentionnés prendra effet à la date de signification de l'avis spécial transmis aux propriétaires des monuments historiques et concernés.

Avis de motion donné le 6 mai 1991

Règlement adopté à l'unanimité le 6 août 1991

Avis public donné le 8 août 1991

Par: Charles Cas Robert le maire. Alvine Duval secrétaire-trésorière

C.C. Propriétaires: La Fabrique St-Ephrem
Mme Adrienne Lemieux Bernard

Membres du Comité Consultatif:

Monsieur Sylva Breton
Monsieur Hermann Mathieu, Notaire
Monsieur Luc Lemieux
Monsieur René Poulin
Madame Lise Bizier

Ministère Des Affaires Culturelles M. Henri-Paul Thibault Dir. Du Patrimoine
M.R.C. Beauce Sartigan: Mme Louise Corriveau.